LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm DAJ2011-197
créant l'unité de service US 014 ;

Vu la décision Inserm DAJ2014-296
nommant Madame Anna RATH directrice par intérim de l'unité de service US 014 ;

Vu la décision Inserm DAJ2017-205
renouvelant l'unité de service US 014 et prorogeant le mandat de Madame Anna RATH ;

DECIDE

Article 1 : Madame Anna RATH est nommée directrice de l'Unité de service US 014 intitulée « Information sur les maladies rares ».

Article 2: La décision prend effet à compter du 1er mars 2017.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56